



DESTINATAIRE  
**Animateur**

PUBLIC  
**À partir  
de 4 ans**

THÈME  
**Jouer**

## L'inclusion par le jeu

**Un enfant porteur de handicap est avant tout un enfant. Et, à ce titre, il a droit à des temps de loisirs et de jeu, nécessaires à son développement et lui permettant d'aller à la rencontre des autres. Comment les mettre en place concrètement ?**

- Chacun peut donc être porteur d'un handicap, momentanément ou durablement. Le fait de ne pas être à l'abri devrait tous nous inciter à être plus ouvert sur cette notion et à accueillir ces personnes dans les meilleures conditions. Hors, malgré la loi de 2005, on se rend bien compte au quotidien que le handicap n'est que peu pris en compte dans notre société et dans les ACM en particulier.

- L'inclusion des personnes handicapées par le jeu trouve ainsi tout son sens et permet une ouverture d'esprit, notamment chez les enfants.



© Quai des Ludes

### Dans les ludothèques

- La ludothèque est un terrain de jeu tout à fait capable d'accueillir les valides et non-valides dans un même espace-temps. Quelques aménagements sont parfois nécessaires, mais la ludothèque, dans sa définition même, est un lieu privilégié d'échanges et de rencontres.

- Plusieurs types d'accueil peuvent être proposés :

- L'accueil de groupes sur un temps dédié et/ou dans des temps d'accueil grand public : que le handicap soit moteur, mental ou multiple, les jeux proposés sont adaptés au groupe et l'accueil de l'animateur et le travail d'équipe sont très importants dans la prise en charge. En effet, les collectivités qui sollicitent la ludothèque sont en recherche de jeux originaux et de renouvellement d'activités pour leurs publics. Les professionnels accompagnateurs viennent trouver des échanges avec des professionnels du jeu, à même de leur faire des propositions adaptées et cohérentes, et des jeux à réutiliser éventuellement dans leurs structures.
- L'accueil des familles dont un membre est porteur de handicap est aussi un des champs

### Le handicap

- La loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

d'intervention de la ludothèque. Ces séances sont profitables à tous. Bien souvent, les enfants handicapés ont des activités spécifiques, mais rarement avec les frères et sœurs, dans un espace qui convient à tous. C'est un moment d'échanges très particulier et bénéfique pour toute la famille.

- Ces accueils en ludothèque répondent à de fortes demandes d'inclusion et d'activités en milieu ordinaire, permettent les échanges interculturels et ôtent les barrières mises en place consciemment ou inconsciemment par le handicap.

- Les propositions des ludothèques sont basées, à la fois sur des jeux spécifiques et du matériel difficile à trouver (fabricants étrangers ou diffusions confidentielles), et sur des jeux du commerce traditionnel qui, avec ou sans adaptation, se prêtent aux besoins des joueurs. Une des particularités des ludothèques est aussi de proposer du prêt de jeux autant aux particuliers qu'aux collectivités.

## Dans les ACM

- L'accueil d'enfants porteurs de handicap est aujourd'hui une obligation par la loi de 2005, mais elle n'est pas toujours appliquée, et pas toujours applicable. Mais pour se lancer, autant mettre toutes les chances de son côté pour que tout se déroule au mieux.

- Il existe les séjours adaptés qui proposent des vacances exclusivement réservées aux personnes handicapées. Ces séjours existent autant pour les adultes que pour les enfants et correspondent à une demande bien spécifique.

## L'expérience de la colo

- L'inclusion en colonie de vacances est une proposition originale qui demande une très bonne préparation de l'équipe qui accueille l'enfant en relation avec la famille et, le cas échéant, avec les professionnels éducatifs et médicaux qui entourent l'enfant au quotidien.

- Les difficultés rencontrées peuvent être nombreuses, mais il y a peu d'obstacles insurmontables. Le projet d'accueil prend en compte les spécificités de chaque enfant pour faire de cette expérience une réussite pour l'enfant, pour sa famille et pour l'équipe accueillante.

- Les difficultés peuvent être liées à :

- L'autonomie pour laquelle la présence d'un animateur référent supplémentaire dans l'équipe permet de palier au besoin de temps plus important.

## Handicapés ou non, ils jouent ensemble

*Depuis plus de 20 ans, l'association Temps Jeunes, organisatrice de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de 4 à 17 ans, accueille des enfants ayant un handicap physique, intellectuel ou sensoriel dans ses séjours.*



*Si l'enrichissement que procure cet*

*accueil n'est plus à démontrer (par l'épanouissement réciproque), il nécessite un travail de préparation avec la famille et l'équipe.*

*Temps Jeunes a participé, aux côtés de l'association Handicap international, à la création d'un service qui optimise ce départ en vacances. Ce partenariat a permis d'inscrire chaque année près de 200 enfants handicapés dans les différents séjours où cet accueil est possible. L'Association des Paralysés de France assure désormais cette fonction d'interface.*

*Temps Jeunes, signataire de la charte de déontologie Jeunesse au Plein Air, peut vous apporter un conseil dans ce domaine.*

*Contact : Nadine Dassetto, tél. 04 72 66 16 61.*

*Site : [www.temps-jeunes.com](http://www.temps-jeunes.com)*

- Le transport : l'accueil sur place est privilégié.
- Le suivi médical : l'organisme et le directeur du centre organisent cette prise en charge sur place en amont si nécessaire.

- Les activités : le choix du séjour est important en amont.

- Le jeu trouve toute sa place, au quotidien, dans les temps formels et informels. Les activités ludiques sont sans doute les plus faciles à adapter. Cependant, cela nécessite, comme toute activité, une bonne préparation.

## Handilud

*Depuis 20 ans, la ludothèque Quai des ludes accueille des enfants et des adultes handicapés sur ses espaces de jeu.*

*Le secteur Handilud se développe aujourd'hui avec la création de matinées dédiées aux familles avec un membre (enfant ou adulte) porteur de handicap. Ces séances de jeu permettent aux familles, et notamment aux fratries, de se retrouver dans une activité commune sous le regard bienveillant d'un ludothécaire à même de leur proposer des jeux adaptés à chaque situation.*

*Ces séances ont lieu le quatrième samedi matin du mois, sur réservation auprès de Laurent au 04 78 37 13 48*

*ou [laurent.divina@quaideludes.com](mailto:laurent.divina@quaideludes.com)*

## Formation jeu et handicap

*Le centre de formation aux métiers du jeu et du jouet de Lyon (FM2J) propose chaque année un stage de trois jours sur le thème Handilud jeu et handicap. Quel que soit le handicap, il y a toujours un enfant ou un adulte qui aime jouer et qui en a besoin. Mais il n'est pas toujours aisé de proposer du jeu, de choisir des jeux et jouets adaptés.*

*Les objectifs de ce stage sont d'identifier les caractéristiques d'une situation de jeu, de mieux comprendre l'intérêt du jeu pour des personnes en situation de handicap, de connaître les jeux et les jouets adaptés aux différents handicaps et de savoir proposer le jeu dans des conditions favorables. La prochaine session aura lieu en octobre 2014. Renseignements et inscriptions sur [www.fm2j.com](http://www.fm2j.com) et au 04 72 41 82 19.*

- Il faudra tenir compte des capacités de l'enfant pour qu'il ne soit pas mis en échec. Dans les grands jeux, il peut parfaitement tenir un rôle stratégique : attention toutefois à ne pas le cantonner dans le rôle d'arbitre systématiquement (une fois, ce sera peut-être drôle, tous les jours, cela deviendra lassant). Par exemple, sur

un Douaniers-Contrebandiers, il peut être celui qui remet les éléments à passer d'un camp à l'autre : c'est un rôle important qui peut être tenu par un enfant valide ou en fauteuil (attention toutefois à adapter le terrain).

- Pour l'aménagement d'une salle de jeux, ce sera la même chose que pour les autres enfants. Il faudra juste prévoir des espaces accessibles, une table de jeu sous laquelle passe le fauteuil (attention à la hauteur de la table) et/ou des jeux adaptés au handicap : jeux visuels, tactiles, sonores... Certains jeux de société demandent une légère adaptation. Par exemple, pour jouer à Quarto (de Gigamic) quand on est mal voyant, il suffit d'appliquer un vernis granuleux sur une des couleurs et d'aimer les pièces au plateau. Ainsi voyants et non-voyants peuvent jouer ensemble.

- Ce type de séjour répond à un besoin d'évasion du quotidien autant pour les enfants que pour les parents. Les enfants font de nouvelles expériences, sans leurs parents et au contact direct d'autres personnes bienveillantes. Pour les parents, c'est aussi un temps pour souffler un peu dans la prise en charge et pour l'un comme pour les autres, le plaisir de se retrouver en fin de séjour n'en est que plus grand.

- Enfin, pour les autres enfants accueillis au cours de ce séjour, c'est une façon d'appréhender le handicap, de se faire de nouveaux amis et d'élargir leur horizon. Le plus souvent, c'est pour tout le monde et le plus souvent une expérience riche en émotions et en découverte de soi et des autres. ▶

